



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed



Séance plénière du DOB

Objectif stratégique :
Favoriser l'épanouissement de tous les Finistériens

Le Schéma « Vivre ensemble » pour l'égalité des chances et des droits des personnes handicapées



Schéma adopté le 20 juin 2013 pour la période 2013 - 2018

- **5 orientations et 24 fiches actions**
 - Faciliter les démarches des personnes handicapées
 - Accompagner les personnes handicapées vers l'autonomie et la vie à domicile
 - Accompagner le vieillissement des personnes handicapées
 - Améliorer les réponses de proximité en établissement
 - Développer l'inclusion des personnes handicapées dans la vie sociale
- **Une programmation de 385 places** (10,5M€ en fonctionnement au terme du schéma)
- **Une construction et une mise en œuvre en concertation avec les acteurs**
 - Associations de personnes handicapées, ARS, MDPH, gestionnaires d'établissements ou de services
 - 1 an de travaux de mars 2012 à avril 2013, avec des groupes de travail copilotés par des élus et des usagers
 - 1 comité de pilotage qui se réunit chaque semestre pour suivre la mise en œuvre des travaux



Un impact important de la programmation sur le BP 2016

- Un **effort significatif** sur l'évolution de l'offre à domicile et en établissement

	Programmation	Autorisations
Accueil de jour	27	27
Foyer de vie	163	175
Unités PHV en EHPAD	70	18
SAVS	85	85
SAMSAH	40	40
TOTAL en places	385	345
TOTAL en €	10 553 000 €	7 839 361 €

- Une **mise en œuvre rapide de l'ensemble des places**. Par ailleurs, une opportunité de création d'un **service d'accueil de jour spécialisé pour les PHV** permettra d'ouvrir une structure à Brest à la fin d'année 2016.
- Seule la requalification de **52 places d'EHPAD en unité PHV** restent à installer.
- Une modalité d'adaptation de l'offre **par requalification** pour articuler offre et besoin :
 - Requalification de 25 places de foyer d'hébergement en FV à Concarneau (2016)
 - Requalification de 13 places d'UVE en Foyer PHV à Quimper (2018)



- **Accompagner les jeunes en situation de handicap**
 - Enjeu socio-éducatif et budgétaire des jeunes maintenus en IME au-delà de leur 20 ans.
 - Travail conjoint avec la MDPH sur l'évolution du renouvellement de l'amendement et la Direction Enfance Famille sur les jeunes handicapés pris en charge par l'aide sociale à l'enfance
 - Ouverture du dispositif « Autonomisation des jeunes » porté par l'Association Les Genêts d'Or à Brest
- **Informier et former sur la vie affective et sexuelle des personnes handicapées**
 - Collaboration des directions personnes handicapées et protection maternelle et infantile
 - Organisation d'un colloque sur la thématique
 - Mise en place d'un site ressources pour les professionnels
- **Développer l'inclusion des personnes handicapées**
 - Evaluation du dispositif d'Accueil, Conseil, Coordination des Etudes et du Handicap « ACCEH » pour le soutien à la vie lycéenne et étudiante
 - Mise en place de jumelage entre des structures d'hébergement et des équipements culturels financés par le Département
 - Soutien aux associations développant des activités de loisirs adaptés



Focus sur les actions pour 2016

- Mettre en œuvre de nouveaux outils d'allocation des moyens aux gestionnaires pour maîtriser l'aide sociale à l'hébergement
 - Publication d'indicateurs de tarification sur les structures PH
 - Développement de la contractualisation des moyens avec les associations :
 - Alléger les procédures budgétaires annuelles
 - Responsabiliser les gestionnaires sur la maîtrise des moyens
 - Partager les enjeux stratégiques départementaux et les objectifs associatifs
 - 2016 : APAJH, Les Genêts d'Or, Kan Ar Mor
 - Incitation des gestionnaires à envisager les évolution de l'offre à moyens constants
- Travailler sur la maîtrise des dépenses de la prestation de compensation du handicap
 - Finaliser l'étude sur les dépenses de PCH dans le Département
 - Travailler avec la MDPH sur le suivi des plans (précisions, non mise en œuvre, renouvellement, etc)
 - Mettre en place un guide sur la PCH à l'attention des usagers